

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENT.	CIEL.
6 heures du mat.	11 deg. dessus zéro.	50 degrés.	702 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	11 heures.	7 heures.	Premier quart.		
19 m.	56 m.	12 42 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année, plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 mai 1840.

Paris, 16 mai 1840.

Enfin, peuple, voici venu le jour où tes seigneurs et maîtres vont t'exprimer, par leurs paroles et par leurs votes, ce qu'ils pensent de toi et quel avenir il leur plaît de te donner. Pour entendre les accusations qu'on soulève contre toi et la réponse de tes défenseurs, cent mille de tes enfants devraient avoir pris place dans cet immense forum ; mais l'attitude fière et calme qu'ils garderaient en cette solennité serait à elle seule, pour tes adversaires, le plus puissant sujet d'effroi, la condamnation la plus formelle. Que le débat soit donc resserré dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

A midi, les deux cents places des tribunes sont envahies ; à une heure et demie, il n'y a pas un seul député dans la salle. La séance est ouverte à deux heures. Les bancs de la gauche sont fort dégarnis ; toutes les places de l'extrême gauche sont occupées.

Un prélude de la grande discussion est annoncé par un rapporteur de pétitions. On demande que le nombre des conseillers municipaux soit augmenté ; que des réformes soient apportées dans l'organisation des conseils cantonaux et des conseils-généraux. Le rapporteur se livre à l'examen des questions soulevées par les pétitionnaires. Les centres ne l'écoutent pas. En vain la voix aigre de M. Martin (du Nord) rappelle-t-elle MM. des centres au silence, le rapport se termine au milieu du tapage le mieux organisé ; personne n'a rien entendu... la chambre n'en passe pas moins à l'ordre du jour.

Une discussion s'engage sur la nécessité de donner droit de légitimation aux enfants nés avant le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. M. Roger fait remarquer la contradiction que la loi commettrait en absolvant le père et la mère, et en maintenant sur le front de leurs enfants innocents une sorte de tache que le préjugé y imprime. Au nom de la morale, on anéantit la demande des pétitionnaires.

Il serait bien temps d'arriver au véritable ordre du jour. Mais non, mieux vaut user les heures, et étouffer ensuite la discussion de la réforme en quelques minutes.

M. le président du conseil monte à la tribune et lit un long rapport sur l'organisation de plusieurs lignes de paquebots à vapeur pour la navigation transatlantique.

— Votre projet est très-intéressant, monsieur Thiers, mais il fallait le lire un autre jour. — Il est près de 4 heures, et, après cette lecture, M. Martin (du Nord) veut faire voter cinq projets de loi d'intérêt local. M. Garnier-Pagès le rappelle à la question ; enfin la chambre n'ose pas appuyer son président, et M. Goltzberg monte à tribune. La commission au nom de laquelle il parle a pensé que la loi électorale actuelle n'était pas une arche sainte à laquelle il fut impossible de toucher. Elle repousse le suffrage universel, mais elle demande que toutes les réformes actuellement admissibles soient mûrement examinées. Six membres contre trois appuient ces conclusions.

Le rapport est terminé... Quelle parole va s'élever contre les 240 mille voix parties de tous les points de la France, abouissant en cet instant à la tribune et demandant la restitution de droits inaliénables et imprescriptibles ? Écoutez, réformistes ; écoutez, vous surtout, ouvriers de Lyon, car celui qui va parler est censé, grâce à la triste fiction de la loi, parler aussi en votre nom, puisque c'est Lyon qui le nomme. Regardez-le bien... c'est l'un des comédiens des quinze ans. Au nom d'un libéralisme menteur, il remuait jadis notre cité ; puis, une fois accomplie, cette révolution des trois jours à laquelle il n'a point pris part, croyez-le bien, il a été l'un des plus beaux champions des pensées rétrogrades. Après avoir promis à ses électeurs de voter contre l'hérédité de la pairie, il a parlé pour qu'elle fut maintenue. C'est lui qui s'écriait : « Hélas ! sans l'hérédité, tout n'est que désordre et misère. » En 1834, il s'est acharné à prouver que rien n'était plus moral que la police des fonds secrets, et que c'était peu de la récompenser par les quinze cent mille francs demandés ; c'est lui qui félicitait ses compatriotes de ce que, « au nom de la royauté, au nom de l'ordre, le canon protecteur de la France venait de tonner encore sur leurs têtes, et de répandre dans leurs demeures la ruine et la désolation. »

Voilà l'homme ; aussi son discours actuel est-il digne de ces prémisses ! Sa parole froide, lente, monotone, comme tout ce qui est faux, ne trouve pas même grâce devant les centres qui l'écoutent peu. M. Jars ne se cramponne pas moins à la tribune ; il trouve singulier qu'on demande la souveraineté du nombre, attendu, dit-il, que le nombre est brutal. Aux frémissements qui l'agitent au moment où il prononce ces paroles, on comprend que les éclats stridents du charivari qui l'accueillit en 1832 agissent encore sur son cerveau. Il veut que l'électorat reste comme une prime accordée à l'ordre. Vous, ouvriers lyonnais qui possédez vos bras pour toute fortune et qui manquez de travail, pourquoi n'économisez-vous pas assez de capitaux pour payer 200 fr. d'impôt et gagner la prime ? Allons, à l'œuvre ; vous voulez des droits, M. Jars vous révèle sérieusement une route qui y conduit. Courez donc, et tant pis pour vous si, après quarante ans des plus pénibles efforts, vous n'arrivez tout juste qu'à reconnaître que M. Jars et

ses complices vous ont rendus victimes d'une inique mystification !

A débiter toutes ses aristocratiques idées, cet orateur a employé beaucoup trop du temps qui reste à la chambre. Enfin, il se décide à descendre, et M. Arago le remplace. L'illustre savant fait remarquer à ses auditeurs que plus les opinions qu'il veut émettre sont en opposition avec les leurs, plus il a le droit d'être écouté ; qu'en conséquence, il les prie de l'entendre, ne fût-ce qu'à titre de curiosité. Il s'attache à leur prouver didactiquement la légitimité des droits du peuple, la nécessité qu'il y a de les lui rendre, la certitude incontestable qu'il en usera bien. Ses preuves philosophiques, sociales, politiques et historiques sont incisives, irréfragables. Il tâche d'en rendre les vérités moins dures en les appuyant de l'opinion des moralistes, des philosophes les plus célèbres, en citant les chiffres fournis par les statistiques. On l'interrompt sans cesse. Chaque preuve nouvelle est accueillie par de violents murmures. Eh ! pourquoi venez-vous dire aux centres que sur huit millions de Français âgés de 25 ans il n'y a que deux cent mille électeurs ? Cachez cette fatigante vérité au lieu de la proclamer. Vous citez Pascal, Montesquieu ; arrière, arrière, ces hommes immortels ne sont que des rêve-cieux ! Vous citez aussi M. Guizot qui a écrit que les bourgeois sont égoïstes, incapables de rien de beau et de grand ; qu'il faut se défier d'eux, parce qu'ils traitent à bon marché dans les circonstances difficiles. M. Guizot a dit la une grande vérité ; les bourgeois des centres se le disent bien à eux-mêmes, mais tout ce que l'on pense n'est pas bon à dire, et M. Guizot, quand il a ainsi, sans le savoir, démontré la nécessité d'une réforme électorale, n'était qu'un sot et un maladroit. M. Arago dit qu'un prolétaire vaut bien un autre homme ; qu'il a raison de s'enorgueillir quand, en considérant les monuments préservés de la foudre par un appareil savant et ingénieux, il pense que cet appareil est dû à un prolétaire comme lui ; que l'ouvrier de Lyon, en voyant de splendides étoffes garnir les magasins de la cité, en se rendant compte de toute la richesse qu'a jetée dans l'industrie une invention laborieusement acquise, a droit d'être satisfait à ce souvenir que Jacquard était un ouvrier comme lui. Les centres rient. Qui, en 1793, a sauvé la France de l'invasion ? Un général qui, deux ans auparavant, était palefrenier, répond M. Arago... Et les centres de rire plus fort. La réforme est nécessaire, dit l'orateur, parce que les machines vont bouleverser l'industrie, parce qu'il faut organiser le travail, parce qu'on ne peut refuser à sept millions huit cent mille Français le droit de faire représenter leurs intérêts, parce qu'enfin les travailleurs finiront par se lasser d'être en proie à tant de souffrances !... A ce mot de souffrance, l'orage qui ne cesse pas de gronder éclate avec fureur.

Les interruptions continuelles et les violentes interpellations que chacune de ses paroles soulève paralysent les efforts de M. Arago. On voit que le dégoût le saisit, qu'il ne sait comment retourner ses arguments pour obtenir qu'ils soient écoutés. Enfin, las de cette tyrannique oppression, il abandonne la tribune ayant encore beaucoup à dire en faveur du suffrage universel.

Les centres veulent, sans plus tarder, clore la discussion. M. Garnier-Pagès court à la tribune, demandant à parler. Le président lui impose l'obligation de parler seulement contre la clôture. Cependant, la majorité voit qu'il y aurait trop de honte et trop d'apparence de violence à fermer si tôt un débat à peine entamé ; elle exprime le désir d'entendre M. Garnier-Pagès. Un député bavard qui est inscrit avant lui refuse d'abandonner son tour. Il laisse la chambre pendant quelques minutes, et ne pouvant plus se faire entendre, quoique enragé anti-réformiste, il est forcé de retourner à son banc.

M. Thiers lui succède et fait applaudir d'absurdes sophismes.

Enfin M. Garnier-Pagès est au champ du combat. Il regarde avec une douloureuse inquiétude l'horloge qui marque l'heure à laquelle la séance est levée habituellement. L'impatience que la majorité a montrée pendant le discours de M. Arago ajoute au découragement qui doit le saisir. Comment captiver cette réunion de mécontents ? comment arriver à leur faire entendre, même le plus laconiquement possible, tant de vérités utiles à dérouler ?... Fort de la puissance de sa conviction, le député radical entreprend cette tâche difficile. Il y réussit dès le début. Avec habileté il s'attaque à l'assemblée elle-même, lui montre qu'elle se débat en vain pour amener la réalisation de ses vœux, qu'elle n'y réussira pas sans la réforme, qu'après toute coalition, tout renouvellement de ministère, elle reviendra toujours au même point de départ, qu'elle aura toujours à lutter contre la corruption. Il prend ensuite corps à corps les ministres, les cloue au carcan, et pose sur leurs têtes un écriteau où il prouve qu'il a le droit d'écrire ce mot flétrissant : *corrupteurs*. Les centres se taisent ; les ministres regardent leurs pupitres. Puis, montrant la gauche, il crie à ce ministère menteur qu'il n'a pas le droit d'en déshonorer les membres, en les traînant plus long-temps à la suite de ses impostures. C'est le tour de M. Barrot d'être sur la sellette ; mais les paroles de l'orateur sont si fermes et si parlementaires en même temps, que M. Barrot garde un silence prudent. M. Garnier-Pagès

entre dans l'examen forcément trop raccourci de la question de la réforme, et s'attache à répondre aux objections de M. Thiers. La vérité de son argumentation, l'éloquence et la chaleur de ses paroles incisives maîtrisent l'assemblée. Le peuple trouve en lui le plus grave et le plus énergique défenseur. Le système du suffrage universel ne peut être mieux offert à l'examen de tous ; mais l'orateur explique qu'il sait être inutile de demander à la chambre de se suicider elle-même, et que législativement la réforme est infiniment difficile à obtenir ; cependant il prouve à la majorité que la refuser c'est créer des chances de révolution. Enfin il conclut, en thèse générale, pour le rejet de l'admission des capacités et l'adoption du suffrage universel.

Pendant plus d'une heure, cette improvisation brillante et pleine d'à-propos a dominé les centres. Aussi, dès que M. Pagès a quitté la tribune, les cris *la clôture ! la clôture !* se sont fait entendre. Trois ministres donnent successivement leur parole d'honneur qu'ils n'ont pas corrompu ; leurs amis même donnent des signes d'incrédulité, et le ministère reste noté de mensonge et de corruption.

Enfin, on se hâte de voter. La plus large question est mise aux voix, celle du suffrage universel. A peu près toute la chambre appuie l'ordre du jour ; six membres, si j'ai bien compté, se lèvent contre. Ceux que j'ai parfaitement vus, sont MM. Garnier-Pagès, Arago, Laffitte, Carnot, Chapuys-Montlaville. Mille fois honneur à eux, car, en cet illustre isolement il y avait beaucoup de mérite à donner cette protestation tout inutile qu'elle fût !

Puis, une fois en train, la machine à voter ne s'est plus arrêtée. L'adjonction des capacités a obtenu environ soixante-dix voix de la gauche et de l'extrême gauche. Une douzaine d'autres questions subsidiaires ont été successivement mises aux voix et rejetées. En vain, à la droite et à l'extrême gauche, a-t-on réclamé et dit qu'aucune de ces questions n'avait été examinée ; M. Carnot a failli être rappelé à l'ordre, et la machine a voté toujours.

Ainsi, tout est terminé. Des députés élus par moins de quatre-vingt-dix mille suffrages ont repoussé avec le plus profond dédain la demande de deux cent quarante mille pétitionnaires parlant pour l'intérêt de sept millions six cent mille autres !

A. M.

Dans notre époque de doute, d'industrialisme, les notions les plus pures du droit sont sans force, les plaintes des malheureux sans échos. Les pouvoirs constitués gouvernent sans jamais examiner leur raison d'être ; ils dominent par cette seule cause qu'ils font la loi et la font exécuter. Ainsi tous les citoyens qui ne participent pas à la confection des lois sont des êtres dénués de toute valeur sociale ; la loi les a placés sous la tutelle des députés, des pairs et du roi, qu'ils y restent.

Aussi est-ce sans étonnement que nous avons appris la détermination de la chambre des députés sur les pétitions pour la réforme. A quoi bon modifier la loi électorale ? Est-ce qu'elle ne produit pas d'excellents résultats ? Voyons, la France n'est-elle pas magnifiquement régie ? Arrière donc les exclus ! silence aux huit millions de citoyens qui sont sans droits ! Ils ne pourraient qu'en abuser ; qu'ils se réjouissent, au contraire, de ce que messieurs de la chambre des députés daignent s'occuper de la gestion des affaires publiques sous la direction de M. Thiers. « La souveraineté nationale, selon ce grand ministre, c'est la souveraineté du roi et des deux chambres, faisant la loi. » Ainsi toute volonté publique est dans le roi et les deux chambres ; en dehors, il n'y a rien qui ait force, qui existe légalement. Cependant en 1830 la volonté nationale s'est produite sans le concours de Charles X et des deux chambres. Qui a donc créé la légitimité revendiquée par le gouvernement actuel ? Comment appeler cette puissance existant sans les chambres et les pouvoirs organisés ?

M. Thiers doit, s'il méconnaît sa force morale, déclarer que la nation a agi illégalement, car elle n'a pas pris les pouvoirs constitués pour organes de ses vœux et de ses prescriptions.

M. Thiers est de l'école matérialiste. Tout pouvoir est légitime à ses yeux, à condition qu'il ait la force : — qui fait la loi, lui prête main forte, gouverne à juste titre. C'est sans doute pour cela qu'il a reconnu la légitimité de Napoléon, niée par les Bourbons des deux branches ; mais, en ce moment, en vertu de quelle doctrine M. Thiers gouverne-t-il ? Est-ce par l'adhésion volontaire des trois pouvoirs ? non. M. Thiers s'est imposé à la royauté ; il déplaît à la pairie. Toute sa force lui vient de la chambre élective qui tire la sienne bien plus en dehors des collèges électoraux que des mandats qui en émanent.

La souveraineté du fait doit être combattue par la puissance du droit unie au fait. Que les réformistes soient assez forts pour contrebalancer l'influence des trois pouvoirs organisés, et M. Thiers cessera de résister ; car ils auront un droit à ses yeux et aux yeux de la chambre qui s'est associée à ses doctrines.

Pour la chambre élective qui repousse la souveraineté du nombre, le droit commencera quand le nombre des partisans de la réforme sera formidable ; elle le verra poindre alors, et les nuages qui obscurcissent en ce moment son intelligence se dissiperont comme par enchantement.

Que de nouvelles pétitions se fassent donc et se couvrent de signatures.

Matérialisons, puisqu'il le faut, le principe du droit de tous les citoyens à la participation des affaires publiques. Aussi bien nous avons assez long-temps discuté sa valeur; nous avons aussi, les faits aidant, prouvé suffisamment que nous sommes pitoyablement gouvernés. Qu'un million de pétitionnaires réponde aux sophismes de M. Thiers en réclamant ses droits, et bientôt vous le verrez hésiter et prêt à transiger; si deux millions formulent la même pensée, il tremblera et cédera. A ses arguties opposons enfin de puissantes manifestations, aux votes de la chambre répondons par de véhémentes réclamations, et nous aiderons à l'émancipation du peuple! M. Thiers sait qu'on arrive au pouvoir par escalade. Citoyens qui voulez la réforme, apprenez à cet orgueilleux et ingrat enfant de la révolution que les peuples aussi savent au besoin se servir de l'escalade pour ressaisir leurs droits.

La coalition de la chambre des députés a fait reculer la royauté; la coalition de toutes les forces vives expulsées des collèges électoraux fera bien reculer M. Thiers et ses complaisants amis, de quelque côté qu'ils siègent et quels que soient d'ailleurs leurs précédents.

Chronique Lyonnaise.

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain la fin du compte-rendu de la séance du conseil municipal.

— Lundi matin, vers dix heures, au moment où l'on enlevait les cintres des caves d'une maison en construction dans la rue de Penthièvre, quartier de Perrache, les voûtes se sont tout-à-coup écroulées et deux maçons ont été écrasés sous les débris; un troisième n'a dû son salut qu'à une retraite précipitée.

— Le même jour, vers six heures du soir, un cordonnier sans ouvrage et chargé d'une nombreuse famille, cédant aux suggestions de la misère et du désespoir, s'est précipité dans la Saône à Saint-Georges.

Un brave marinier, nommé Fleury, s'est jeté à la nage et a été assez heureux pour le ramener à bord.

C'est peut-être la vingtième fois que Fleury expose sa vie pour conserver celle des autres et il a déjà sauvé un grand nombre de personnes.

— L'administration des théâtres remonte en ce moment *Guillaume Tell* qui a toujours été entendu ici avec un vif plaisir. Pour donner plus d'ensemble et de charme à cet ouvrage, les petits rôles ont été distribués à des artistes de mérite. Ainsi M. Audran chantera la romance du premier acte; Mme Sandelion remplira le rôle du jeune Tell, et M. Malliot celui de l'ami de Gesler.

Les représentations de *Guillaume Tell* monté avec ensemble ne peuvent qu'être agréables et fructueuses.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il n'est pas arrivé de paquebot d'Alger par extraordinaire; il est probable que le maréchal n'en a pas expédié, car le courrier ordinaire doit arriver demain. Nous apporterait-il des lettres de la colonne expéditionnaire? C'est encore incertain, car, l'armée étant à Cherchel le 9, l'*Euphrate*, parti d'Alger le 10, aurait pu porter ces lettres.

Personne jusqu'à présent n'a osé vanter la stratégie du maréchal qui, avec 20,000 hommes, fait en quinze jours une campagne à peu près stérile et se borne à manœuvrer sur une étendue de terrain de quatre à cinq lieues de long sur autant de large; les meilleurs militaires n'y comprennent rien. Il y a deux villes et une gorge à prendre, et l'on n'attaque aucun de ces trois points qui commandent le petit Atlas et la vallée du Chélif; on fait du champ de l'Afroun le pivot des opérations, parce qu'il est à peu près à une égale distance des trois points indiqués, et on ne pousse pas le rayon des attaques jusqu'à eux.

Il paraît évident aujourd'hui que le maréchal a amusé le tapis pour attendre l'époque du départ des princes qui est fixé, dit-on, au 20 mai. Ce ne sera qu'alors, très-probablement, qu'il pénétrera dans la province d'Oran; mais en attendant on aura consommé 20 jours de vivres, et les magasins de la guerre, nous écrivait un de nos correspondants, sont presque totalement vides.

Le général commandant la 8^e division militaire a communiqué aux journaux de Marseille la dernière dépêche télégraphique du maréchal Valée. Il en résulte que l'armée a soutenu cinq combats qui ont été très-meurtriers pour les Arabes. Nos troupes ont donc été attaquées dans leur camp; car, si elles avaient marché contre l'ennemi, elles auraient été en avant pour occuper chaque fois le champ de bataille. On ne comprend vraiment rien à la tactique du maréchal. L'audace des Arabes doit s'accroître par l'inaction de nos troupes, puisqu'ils osent se mesurer avec nos 20,000 hommes.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 18 mai. — Le bateau à vapeur *le Cerbere* a eu son entrée en libre pratique. Les malades qu'il a ramenés d'Afrique ont été déposés à l'hôpital militaire. Officiers et soldats étaient dans un pitoyable état, quoiqu'il se fût opéré en eux une grande amélioration morale à la vue de la terre de France.

On travaille aux ménagements intérieurs de la frégate la *Belle-Poule* et de la corvette la *Favorite*; la première aura six chambres de plus et la seconde deux, pour recevoir les personnes que le gouvernement enverra à Sainte-Hélène et le cercueil qui renfermera les restes du grand homme. Deux ou trois bâtiments légers seront adjoints, dit-on, aux deux dont nous venons de parler et formeront une petite division sous les ordres de M. le prince de Joinville. Ces bâtiments devront être prêts à partir du 15 au 20 juin; ils peuvent être de retour au Havre dans les premiers jours d'octobre.

AFFAIRE DE NAPLES.

NAPLES. — Le bateau à vapeur *le Ramier*, arrivé de cette ville à Toulon dans la nuit du 14 au 15, a annoncé que M. de Montebello, ambassadeur de France, a été présenté au roi qui l'a très-bien accueilli, et que, dès ce jour, les conférences ont été ouvertes avec le premier ministre.

Le Ramier a laissé à Naples le vaisseau *l'Océan*, le brick *le Grenadier* et le paquebot *le Vautour*, qui a été mis à la disposition de l'ambassadeur. Il y avait toujours en rade quelques bâtiments anglais, savoir: deux vaisseaux, une frégate, une cor-

vette et un brick. L'amiral Stopford était à Malte avec deux vaisseaux. La nouvelle de la cessation des hostilités a été reçue dans cette île avec une joie universelle; car le commerce maltais, obligé d'employer des navires neutres pour ses transports dans les Deux-Siciles, commençait à souffrir de cet état de choses.

Paris, 18 mai 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La gauche ministérielle commence à comprendre la faute qu'elle a commise dans la séance de samedi dernier, en ne protestant pas contre les hérésies que M. Thiers a débitées à la tribune. L'étrange langage de M. le président du conseil a produit une telle sensation dans le public intelligent et éclairé de Paris, que cette sensation, de tous points fâcheuse, a réagi sur la gauche et l'a fait presque se repentir d'avoir aussi placidement prêté l'oreille aux doctrines de M. Thiers. Eh quoi! M. Thiers vient dire à la tribune que la souveraineté du peuple n'a pas de meilleure expression que le gouvernement du roi et des deux chambres, que c'est là qu'elle réside tout entière, et pas une voix ne s'élève pour crier à M. Thiers qu'il blasphème! M. Thiers ajoute que la liberté, c'est l'exécution de la loi, et il préconise ainsi le despotisme le plus violent et le plus brutal, et personne ne lui répond qu'il tient là un langage digne d'être tenu à Saint-Pétersbourg ou dans quelque pays sauvage où la loi n'est autre chose que la volonté du plus fort! Toute la gauche adhère par son silence à ces déclarations impies! Qui pourra nous donner l'explication d'une pareille attitude?

Une circonstance qui affligera aussi le cœur des vrais patriotes, c'est l'étonnement accompagné de murmures que la chambre et une grande partie de la gauche elle-même ont témoigné quand M. Arago a cru devoir, à l'occasion de la réforme électorale, venir parler du triste sort des ouvriers. — Ce n'est pas la question, se sont écriés bien des députés, et vite M. Arago a été condamné comme un esprit illogique, manquant de cette justesse de coup d'œil qui fait l'homme d'état. Eh bien! nous croyons, nous, que M. Arago a précisément traité la question sous son véritable point de vue. M. Arago l'a traitée au cœur de la chambre, et c'est un grand courage à lui, comme elle l'est au cœur du pays. Il a eu l'honneur de soulever contre lui des orages et de se faire pour ainsi dire qualifier d'anarchiste. C'est un grand bonheur que de mettre ainsi en ébullition toutes les petites passions qui fermentent au sein d'une assemblée de monopole. Les exclamations auxquelles les discours du savant académicien ont donné lieu prouvent une chose: c'est qu'il n'est plus permis aujourd'hui de parler du peuple et de ses souffrances qui sont réelles; c'est que la chambre, qui proclame si complaisamment qu'en elle résident toutes les garanties que peuvent désirer les différentes classes de la société, étouffe la voix des hommes qui tentent de lui rappeler que tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. C'est là un point acquis à notre cause, et dont le pays, s'il s'en pénétre bien, ne pourra que tirer des conséquences très-peu favorables à la considération et au crédit de la représentation nationale.

— Le ministère a été l'objet de mille obsessions au sujet du personnel qui obtiendra la faveur d'être reçu à bord de la frégate qui doit se rendre à Sainte-Hélène. Nous avons appris aujourd'hui qu'un prêtre serait parmi les passagers. Le gouvernement veut qu'avant tout la translation ait un caractère religieux, sans doute pour en diminuer l'importance politique qui n'en sera pas moins très-grande.

On a dit aussi cet après-midi, à propos de cette translation, que tous les membres de la famille impériale obtiendraient l'autorisation d'y assister. Cette nouvelle mérite confirmation.

— Les journaux anglais ont toutes leurs colonnes remplies de la nouvelle de la translation des cendres de l'empereur. Il est curieux de voir quelle vive inquiétude ces feuilles expriment sur les résultats possibles de cette mesure; toutes se méfient de l'enthousiasme de la France et paraissent craindre que la cérémonie destinée à faire honneur aux restes du grand homme ne soit le signal d'une explosion populaire. Est-ce que l'Angleterre est effrayée pour son propre compte, que nous la voyons prendre nos intérêts avec tant de sollicitude? A-t-elle peur que cette révolution, dont elle avertit charitablement le gouvernement français, ne la gagne elle-même, ou ne la menace? En vérité, nous ne pouvons être reconnaissants à ces feuilles de tout l'intérêt qu'elles nous témoignent. Si l'Angleterre a pris l'alarme, c'est pour elle et non pour nous.

— Le *Charivari*, qui quelquefois abandonne ses allures légères pour prendre un ton sérieux, apprécie ce matin avec beaucoup de raison le résultat moral de la séance de samedi. Voici comment il s'exprime en terminant:

« Encore une fois, quoique, ou plutôt parce que, perdue à la chambre du monopole, la question de réforme est aujourd'hui gagnée. Les députés qui ont fait leur *nid électoral*, selon l'heureuse expression de M. Garnier-Pagès, ont cru bêtement que la voix de M. Arago, proclamant le principe radical, s'adressait à eux et cherchait à les convaincre... Allons donc! elle passait par-dessus leur tête et allait tracer un programme d'avenir aux parties intéressées. Agissez comme vous voudrez, le droit est maintenant acquis à la nation: si elle ne le reçoit pas, elle le prendra.

» Que signifie votre ordre du jour? Voilà deux cent quarante mille citoyens qui réclament la réforme; la chambre actuelle, nommée par cent vingt mille citoyens (voir les dernières statistiques électorales), la repousse. C'est tout simplement cent vingt mille opprimés deux cent quarante mille.

— Le gérant du *Journal de Paris* annonce que la publication de cette feuille va être momentanément suspendue. Les abonnés recevront le *Temps* jusqu'à sa réorganisation. Dans une circulaire adressée à ses abonnés pour leur donner

cet avis, le gérant du *Journal de Paris* rapporte que, par suite du départ imprévu de M. Capo de Feuillide, directeur et rédacteur de cette feuille, l'administration s'est trouvée exposée à des embarras de plus d'un genre, et qu'elle a reconnu qu'à moins d'une réorganisation complète dans la manutention du journal, elle ne pouvait en sortir.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 18 MAI.

Il y a eu aujourd'hui des mouvements très-importants sur les fonds. A Tortoni, le 3 0/0 était demandé à 85 2 1/2, lorsque le bruit s'est répandu tout-à-coup que le roi était gravement malade. Cette nouvelle a fait en quelques instants une baisse très-forte, et le 3 0/0 a été offert à 84 50. Après l'entrée en bourse, on a fait à 84 80.

Pendant la bourse on a démenti le bruit de la maladie du roi; mais on disait qu'il était arrivé des nouvelles défavorables d'Alger.

Nous tenons d'une personne bien informée que le ministère a reçu, au contraire, de bonnes nouvelles de notre armée d'Afrique. Hier le bruit avait couru que le colonel Changarnier avait été tué, et que le général de Rumigny avait été atteint d'une balle dans la figure. Les nouvelles dont nous parlons ne disent pas un mot de ces deux prétendus événements qui se trouvent par cela même démentis.

L'attitude humiliée du ministère, pendant que M. Garnier-Pagès l'a mis sur la sellette dans la séance d'hier, est loin, à ce qu'il paraît, d'avoir satisfait ses nouveaux amis. Aussi deux journaux de la gauche ralliés lui adressent-ils ce matin des reproches qui, s'ils sont sincères, méritent d'être remarqués.

Il faut le dire, avoue le *Courrier français*, cette séance n'a été pour le gouvernement qu'une longue et dure humiliation. Nous avons souffert, pour les ministres, de les voir comparaître ainsi, l'un après l'autre, à la tribune, et là, comme des prévenus sur la sellette, obligés de répondre à une accusation de corruption, jurer qu'ils n'avaient pas trahi leurs promesses ni démenti leurs antécédents.

Voici, d'un autre côté, ce qu'on lit dans le *Sicel*:

Nous regrettons qu'en répondant à M. Arago, M. le président du conseil se soit jeté dans une théorie absolue, théorie qui absorbe entièrement le droit dans la loi, c'est-à-dire dans le fait entouré de formes légales et d'où la tyrannie peut sortir tout aussi bien que l'anarchie.

.... M. Garnier-Pagès a repoussé victorieusement les objections générales élevées contre le principe de la réforme, et a démontré que le gouvernement actuel se privait gratuitement d'un élément de force et de grandeur en refusant d'élargir la base sur laquelle repose en ce moment tout l'édifice de nos lois constitutionnelles.

Nous ajouterons que M. Garnier-Pagès n'a pas eu moins d'avantage contre le cabinet, quand il lui a reproché les tripotages qui ont été récemment signalés avec quelques écrivains. Il a pu se tromper sur quelques-uns des faits; mais si les explications données au sujet de l'ancien rédacteur du *Journal de Paris* ont été sincères, elles n'ont pas été pour cela plus édifiantes.

Chambre des Députés.

Suite de la séance du 16 mai.

M. LE PRÉSIDENT: M. Arago a la parole. (Mouvement d'attention.)

M. ARAGO: Messieurs, je veux être franc. Je déclare dès l'abord que je viens soutenir les pétitions les plus larges. Je sais que l'opinion à laquelle je me rattache a peu de partisans dans cette chambre, même parmi mes anciens amis politiques; c'est une raison de plus pour que je compte sur l'attention de mes collègues. Ne tût-ce que par curiosité, on voudra savoir par quelle série de raisonnements, ou si l'on veut de sophismes, je suis arrivé à regarder comme nécessaire une chose que tant d'autres regardent comme fatale.

Il y a, messieurs, dans toutes les institutions, un principe duquel il ne faut pas s'écarter, sous peine d'énervement les institutions mêmes. Quel est le principe de notre gouvernement? Autrefois c'était la légitimité. La légitimité a disparu, moins dans les trois journées de juillet 1830 que le jour où Charles X s'est embarqué à Cherbourg avec son fils et son petit-fils. Le principe d'aujourd'hui est la souveraineté nationale. Je sais que ce principe nouveau a paru quelque peu dangereux, quelque peu embarrassant à une partie de cette assemblée, citée pour sa perspicacité et pour la persistance de ses vues; aussi, a-t-on voulu substituer à la souveraineté nationale le principe de la souveraineté de la raison. Ceux qui ont voulu substituer la raison à la souveraineté nationale ne se sont pas rappelés les paroles mémorables d'un homme d'une raison supérieure, Pascal. Pascal a dit: « On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité. — Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. »

Le principe de la souveraineté de la raison ne peut se séparer d'un moyen de la reconnaître, moyen que Pascal n'avait pas découvert.

Quant au principe de la souveraineté nationale, il est inscrit dans notre charte, dans nos lois, dans les discours des ministres. Est-il mis en accusation? Le monde, a-t-on dit, est gouverné par des chiffres. Newton a été plus dans le vrai quand il a dit que par des chiffres on reconnaissait si le monde était bien gouverné. C'est à des chiffres que je vais recourir.

Sur 17 millions d'hommes qui existent en France, il y en a 8 millions qui sont âgés de 25 ans, et au-dessus. Je prends cette limite de 25 ans, parce qu'elle est dans la charte. Combien ces 8 millions d'hommes fournissent-ils d'électeurs? 200,000. Un électeur pour 40 hommes. Le principe de la souveraineté nationale n'est assurément pas en action dans un pays où, sur 40 hommes âgés d'au moins 25 ans, il n'y a qu'un électeur.

Maintenant examinons les contributions. Il y a en France 9 millions de cotes foncières. Sur ces 9 millions, il y en a 8 qui appartiennent à une classe de la nation qui est dépourvue du droit électoral. Ajoutez que l'impôt du sel, que l'impôt du droit électoral, que l'impôt du sang (qui pèsent sur le recrutement) (ce qu'on a appelé l'impôt du sang) pèsent sur une population qui ne peut intervenir dans le domaine politique.

Les pétitionnaires réclament, au nom du droit, un droit imprescriptible; ce n'est pas par la force, par la violence, par de mauvaises lois qu'on peut primer le droit, qu'on peut prescrire contre le droit. Pour repousser les pétitionnaires, il faut prouver que les pétitionnaires ne sont pas dans leur droit.

L'orateur fait ici plusieurs citations pour établir que les demandes des pétitionnaires ne sont pas nouvelles, ne sont pas sans précédents.

Il y a, dit-il, une assemblée qui a été nommée par la généra-

lité du peuple, c'est la Convention. (Exclamations sur quelques bancs.) Messieurs, il s'est commis sous la Convention des choses atroces contre lesquelles il n'y aura jamais assez de malédictions ni dans mon cœur ni dans ma bouche. Mais la Convention a sauvé le pays; elle n'a pas laissé arriver l'ennemi à Paris; elle a porté nos frontières jusqu'à leurs limites naturelles. On peut la citer pour ce qu'elle avait de noble et de patriotique.

Ne craignez pas, messieurs, les choix que le peuple pourra faire. Il n'est pas exclusif; il va chercher le mérite partout où il apparaît, et non dans quelques classes spéciales.

Une voix : Oui, dans les cabarets !

M. ARAGO : Dans les cabarets ! Voici la liste des membres de la Convention; vous allez voir comment elle se décompose : 17 évêques, 6 ministres protestants, 13 hommes de lettres, 22 médecins, 15 magistrats, 32 avocats, 7 notaires, etc., etc. Et voyez ce que beaucoup de conventionnels sont devenus après que l'assemblée a été dissoute. J'en ai fait le recensement ce matin.

Une voix : A la question !

M. ARAGO : Je suis dans la question quand je viens disculper le peuple et dissiper la mauvaise opinion qu'on veut donner de lui. Les conventionnels ont fourni aux gouvernements qui ont succédé : 11 ministres, 12 sénateurs, 4 conseillers-d'état, 27 préfets, 14 ambassadeurs ou agents diplomatiques, 90 magistrats, 15 employés des finances, 12 membres de l'Institut.

Le peuple, dit-on, fera des nominations dans des vues exclusives; mais les membres de l'Assemblée constituante pouvaient être choisis sans conditions d'éligibilité. Eh bien ! y a-t-il eu un homme d'un mérite éminent qui y ait été oublié ? A-t-on vu une assemblée plus riche en hommes remarquables ?

On dit que le nombre énorme de 240,000 signatures a été obtenu par l'obsession, a été arraché à l'ignorance ou à l'insouciance; que le pays ne veut pas de la réforme; qu'il y a des signataires qui se sont ensuite rétractés.

Je réponds qu'il y a eu un très-petit nombre de rétractations, et cela prouve que les autres signataires étaient sincères. J'ajoute que nous n'avons nullement excité les citoyens à la signature des pétitions.

M. RAMON : Je certifie qu'on a excité dans la garde nationale, et j'en donnerai les preuves.

M. ARAGO : Je parle des comités qui s'étaient formés, et je dis que ces comités n'ont pas excité à signer les pétitions. J'occupe dans le pays une place bien peu importante, j'ai une notabilité bien peu élevée (dénégations); eh bien ! je m'engage, si l'on veut mettre la question sur ce terrain, à vous apporter l'an prochain un million de signatures.

La réforme, dit-on, est une question d'avenir. Je soutiens, moi, que c'est une question du moment présent. Je serais fâché d'exciter des murmures; je prie qu'on m'écoute et qu'on ne m'arrête pas au milieu du développement d'une pensée; on pourrait se méprendre sur mon intention.

Une voix du centre : Nous verrons !

M. ARAGO : Vous verrez. Il y a, Messieurs, une classe de la population qui souffre beaucoup; elle souffre à tel point qu'elle est torturée par la faim. (Bruit au centre droit.) Je ne fais pas habituellement grand cas des statistiques, et j'ai appliqué aux statistiques le mot que Cicéron appliquait aux augures; je ne comprends pas que deux statisticiens puissent se regarder sans rire. Mais il y a pourtant une statistique officielle et qui ne saurait tromper, c'est celle du recrutement. Examinons-la. Aussi-tôt que le prix des denrées est un peu élevé, vous voyez, vingt ans après, sur la liste de la conscription, 40 ou 50,000 hommes de moins sur 300,000. (Bruit au centre.)

Messieurs, écoutez; on ne conjure pas le mal en fermant les yeux; il faut voir le mal pour y porter remède. Je prends l'année 1814; elle a été une année d'abondance. Vingt ans après, combien y a-t-il d'hommes sur la liste de la conscription ? 326,000 jeunes gens de vingt ans.

L'année 1812 a été une année de disette. Vingt ans après, combien y a-t-il d'individus sur la liste de la conscription ? 277,000. Diminution de 49,000 hommes. Pour les années d'abondance, vous trouvez, vingt ans après, les chiffres de 309, 307, 315, 326,000 hommes; pour les années de disette, le chiffre de la conscription correspondant à vingt ans de distance n'atteint jamais 300,000. Et quelle conséquence tirer de là ? quelle est la cause de cela ?

Une voix : Ce n'est pas la faim !

M. ARAGO : C'est pis que la faim ! Les pères de famille, non-seulement souffrent eux-mêmes et accroissent par leur mortalité le chiffre de la mortalité générale, mais ils communiquent une vie débile, cacochyme aux enfants qui naissent d'eux. Dans les années de conscription qui correspondent à ces années-là, on est obligé d'atteindre les derniers numéros pour avoir le chiffre de 80,000 hommes.

Il y a dans le pays, ai-je dit, une partie de la population qui est en proie à des souffrances cruelles : c'est la population manufacturière. Le mal doit aller toujours en empirant. De plus en plus les grands capitaux absorberont les petits; de plus en plus les populations seront à la merci du petit nombre. Devant ce résultat, il y a nécessité d'organiser le travail, de modifier l'organisation de l'industrie; et c'est une voie dans laquelle vous êtes entrés vous-mêmes. Vous êtes actuellement saisis d'une loi par laquelle on veut organiser le travail pour les enfants. Nos pères n'ont-ils pas organisé le travail en établissant les métiers et les jurandes ?

Aujourd'hui il y a les fouriéristes, il y a les saint-simoniens qui croient avoir trouvé la solution du problème social. Je vois dans leurs doctrines, parmi de bonnes idées, des choses qui sont à repousser à toujours par la parole et par l'action, des choses contraires aux sentiments sociaux, à tous les bons sentiments que la nature a déposés dans nos idées. Il n'en est pas moins vrai que les idées des fouriéristes et des saint-simoniens ont fait de grands progrès dans les classes ouvrières. Je voudrais que la chambre des députés se substituât à ces empiriques qui enlèveront le malade avec le mal; je voudrais que la chambre des députés inspirât confiance entière à ces classes qu'on trompe et qu'on aveugle.

J'ai prouvé que certaines classes étaient torturées par la faim... Voix du centre droit : Non ! non !

M. ARAGO : C'est par les chiffres que je l'ai prouvé.

La France, messieurs, ajoute ici M. Arago, peut être mêlée à de grands événements, et le mouvement populaire du pays ne doit pas être exclu de manière à ce que les destinées de la nation demeurent irrévocablement aux mains de ceux qui traitent à bon marché.

On est allé jusqu'à vous dire : Celui qui, dans sa vie, n'a pas pu arriver à payer 200 fr. de contributions ne sait pas faire ses affaires, comment lui confierait-on le soin de faire les affaires du pays ? Mais il y a plusieurs manières de faire ses affaires. A mon sens, Kepler faisait bien ses affaires lorsque, sans songer aux exigences du lendemain, il découvrait ces magnifiques lois qui ont fondé le véritable système du monde. Corneille faisait bien ses affaires quand il écrivait ses magnifiques ouvrages.

Messieurs, les classes ouvrières se sentent humiliées de l'espèce d'ilotisme politique où on les laisse. Elles ont porté leurs regards sur la France, et elles ont fait rayonner leurs titres à l'admiration du monde. Les non-censitaires, quand ils voient

sur nos édifices l'appareil si simple qui préserve de la foudre, peuvent dire : C'est un de nous qui l'a imaginé. Ils peuvent s'enorgueillir de ces mains artificielles qui cadent et qui filent avec tant de précision; ils peuvent se vanter de la découverte de Jacquard.

En 1793, l'Alsace était envahie; un général de vingt-quatre ans l'a purgée des soldats étrangers. Quel était-il ? Son père était garde d'un chenil; lui-même, deux mois avant, était palefrenier. A la bataille d'Héliopolis, où les Français étaient un contre dix et ont été vainqueurs, qui les commandait ? Le fils d'un terrassier. Et tant d'autres grands faits qui ont immortalisé le nom de la France, sous qui se sont-ils accomplis ? Sous le commandement du fils d'un cabaretier.

Messieurs, je suis ami du progrès et du progrès modéré (hilarité au centre droit), c'est-à-dire du progrès qui se fait peu à peu et non au milieu d'une tempête; je veux un progrès régulier, constant. La révolution de 1830 a été faite par le peuple; nous devons fermer la bouche à ceux qui disent que le peuple n'en a pas profité.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Messieurs, dit-il, je dirai peu de mots, mais je dois les dire. C'est pour moi un devoir sacré de repousser des principes faux en droit et dangereux pour la société.

Les principes qui viennent d'être émis sont faux en droit, car la souveraineté nationale, entendue comme souveraineté illimitée du nombre, est la plus funeste de toutes les doctrines pour toute société. Elle n'est admissible nulle part, pas même dans le système que vous entendez.

La souveraineté nationale, Messieurs, la seule véritable souveraineté nationale, c'est la souveraineté du roi et des deux chambres faisant la loi et exprimant la volonté de la nation. Quiconque, à la porte de cette assemblée, dit : j'ai un droit, celui-là ment. Il n'y a de droits que ceux que la loi a faits; autrement, quand même le nombre des électeurs serait porté à 2 millions, à 3 millions, des prétentions seraient toujours possibles, et n'y eût-il qu'un individu oublié, celui-là pourrait revendiquer un droit et dire qu'on l'a arbitrairement dépouillé. La souveraineté du nombre, Messieurs, il faut le dire nettement, c'est une absurdité.

Et vous-mêmes qui êtes si absolus, vous choisissez. Ainsi, vous dites qu'il y a 17 millions d'individus parmi lesquels il en faut choisir 8 millions. Mais pourquoi, sur une nation de 34 millions d'individus, faites-vous ce premier choix de 17 millions ? Parce que, dites-vous, vous n'appellez pas au droit électoral les femmes, les enfants mineurs. Donc vous excluez ! Vous dites que ces exclus n'ont pas la raison nécessaire. Eh bien ! ce droit d'exclure que vous invoquez, la loi l'a, et elle peut déclarer incapables ceux qu'elle considère comme ne pouvant exercer le droit qu'avec danger pour le pays. Vous excluez au nom de la raison; moi j'exclus au nom de la loi, seule expression de la souveraineté nationale.

Votre argumentation est donc fautive en droit. J'ajoute qu'elle est dangereuse pour la société. Oui, il y a des classes qui souffrent, mais pas tant que vous dites. La paix et le progrès leur ont fait une situation meilleure qu'on ne veut le faire croire. En tout cas, il est dangereux de vouloir persuader à ces classes que ce n'est point par le travail, par la persévérance, mais par l'obtention de certaines institutions qu'elles verront s'améliorer leur sort. Prêcher cela au peuple, c'est le rendre anarchique.

Le gouvernement se prononce donc pour que les pétitions soient écartées par l'ordre du jour. J'ai dit que je porterais sur le banc des ministres mes opinions de député. Je suis fidèle à cette déclaration. Je ne suis pas pour la réforme. Je l'ai exclue de notre programme; nous ne donnerons pas moins, pas plus que le programme que nous avons apporté à cette tribune lors de la formation du cabinet du 1^{er} mars. Nous combattons toute proposition de réforme électorale. Si la question était sérieusement engagée, si nous étions en présence d'une proposition régulièrement produite, je m'expliquerais avec les développements nécessaires. Aujourd'hui ce sont des pétitions qui soulèvent la question. Je ne la considère pas comme sérieusement engagée. Ce n'est pas le moment des longs développements. Je me borne à demander l'ordre du jour.

M. GARNIER-PAGÈS : Messieurs, M. le président du conseil vient de proclamer cet axiome qui, dans certains pays, serait peu orthodoxe, que la loi était le droit. Qu'il y prenne garde; dans les pays qui n'ont pas le gouvernement représentatif il se fait des lois, et si cet axiome était reconnu, vous auriez proclamé ici le droit du despotisme. Peu m'importe et peu importe au pays que le despotisme soit déguisé ou avoué; que ce soit le despotisme d'un seul ou le despotisme d'un petit nombre. Partout où je le reconnais, je le poursuis, je le signale. J'en appelle à ceux qui font la loi, et je leur dis que l'état actuel des choses n'est pas conforme à la vraie morale.

On nous dit que la question n'est pas sérieusement engagée et qu'il ne s'agit que de pétitions. N'oubliez pas, Monsieur le président du conseil, vous qui gouvernez la France, n'oubliez pas que, s'il est un droit sacré, c'est celui de se plaindre, et que ceux qui n'ont pas d'autre droit ne doivent pas du moins être privés de celui-là. Ne l'oubliez pas, ou vous ne serez que le gouvernement de 190,000 électeurs, et non le gouvernement de la France.

L'orateur dit que la situation actuelle ne peut pas se maintenir telle qu'elle est; que le remède au mal, c'est la réforme; que la réforme est dans les prévisions de la charte; qu'une réforme a été accomplie en Angleterre, sans qu'il en soit résulté autre chose que des avantages incontestables; que, quant à la France, la réforme n'est pas une question d'avenir, mais est immédiatement applicable, immédiatement possible. Il y a plus : le président du conseil lui-même ne croit pas que tout soit pour le mieux, puisqu'il a admis la possibilité d'une réforme dans les conditions de l'éligibilité.

Je vais, continue l'orateur, prouver par un exemple curieux qu'il y a des changements à faire, que tout n'est pas pour le mieux, et que le cabinet actuel n'a pas réalisé les espérances que certains esprits avaient fondées sur lui. A l'époque de la coalition, le reproche qui était adressé au ministère Molé, c'était qu'il était entaché de la manie de la corruption. (On rit au centre droit.) Quelques orateurs énumérèrent alors les députés de ce temps-là qui s'étaient laissés aller à la corruption. (Bruit au centre.) Je parle d'une chambre passée. Quelques membres énuméraient, citaient par leurs fonctions les députés qui avaient été atteints par la corruption. En même temps on indiquait un ou deux journalistes, un seul, je crois, qui avait été amené à devenir ministériel d'opposant qu'il était précédemment. Nous avons fait une coalition; je dis nous, car j'ai voté avec elle. La coalition voulait, cela est clair, toute autre chose que la continuation de ce système; elle voulait que le pouvoir fût plus moral. L'est-il ? Non. Je vais le prouver.

Dans quelle position le cabinet du 1^{er} mars a-t-il trouvé la presse ? Dans quelle position la presse est-elle aujourd'hui ?

Deux journaux (le Temps et le Journal de Paris) s'impriment en ce moment avec les mêmes caractères; c'est la même composition qui sert à tous les deux. Or, le Journal de Paris, dans lequel, dit-on, écrivait un ancien ministre, et qui trouvait qu'on gouvernait fort mal, a tout d'un coup, le 1^{er} mars, trouvé qu'on

gouvernait fort bien. Le journaliste qui trouvait que le ministère nouveau ne gouvernait pas bien s'est retiré. Je ne sais où on l'a envoyé. (On rit.) Eh bien ! pour ces deux journaux, il s'est passé l'un de ces deux faits. On on a fait présent (et les petits présents entretiennent l'amitié), ou, dis-je, on a fait présent au Temps de la composition du Journal de Paris, ou l'on a donné les abonnés du Journal de Paris au Temps, et c'est le Temps qui fait la composition; mais, dans tous les cas, il y a eu achat. Voilà deux journaux hostiles qui maintenant sont parfaitement d'accord, qui contiennent l'un et l'autre les mêmes articles, articles très-louangeurs pour le cabinet.

D'autres journaux ont bien servi la coalition. Il faut les récompenser. Comment ? les subventionnera-t-on ? Fi donc ! on les achètera tant par mois. C'est un moyen plus moral; d'autant plus qu'on aurait peut-être donné 1,500 fr. par mois et qu'on en donne 6,000. C'est l'application du principe que plus on est chèrement payé, plus on est honnête.

Le journal la Presse est en flagrant délit d'aveu. Voici ce qu'il dit tout bonnement : « On m'a pris mes meilleurs rédacteurs. Si M. le président du conseil voulait me les rendre, il me ferait un vrai présent. » (On rit.)

En nous réunissant tous, en nous faisant coalition, pensions-nous amener de tels résultats ? Si après dix ans nous ne sommes arrivés à n'obtenir qu'un ministère faisant soupçonner tout ce qui s'attache à lui, je dis qu'il faut une réforme pour produire quelque chose de tout autre que ce ministère, quelque chose de tout contraire.

Messieurs, il faut un changement à ce qui est. Si un tel système continue, j'ose compter sur ces hommes qui ont si longtemps défendu la morale (l'orateur montre la gauche), et je suis sûr qu'ils ne vous soutiendront pas davantage. Que si, affaiblis par leurs préoccupations, ils oublient le rôle honorable qu'ils ont rempli pendant dix ans, alors il ne restera qu'un petit nombre de voix qui se feront entendre; mais ces voix seront fidèles au devoir de la conscience. Elles diront, comme je le dis en ce moment, qu'un tel état de choses ne saurait durer; qu'il faut un remède, qu'il faut la réforme du corps même qui commet de telles choses. La réforme politique doit avoir lieu pour prévenir la réforme matérielle.

Il y a, Messieurs, deux légitimités. Nous nous sommes délivrés de l'une pour toujours, je pense; quant à l'autre, elle a été inventée par M. de Remusat dans son exposé de motifs relatif aux cendres de Napoléon. Si M. le ministre de l'intérieur a voulu parler de la souveraineté du fait, je conviens qu'on doit reconnaître le fait quand il n'est pas trop oppressé; si M. le ministre de l'intérieur a voulu parler de la reconnaissance par un grand nombre de Français du gouvernement impérial, alors c'est la souveraineté du nombre, et tout-à-l'heure M. le président du conseil la proclamait fatale. Si c'est seulement un fait, les faits se succèdent, et si les faits sont destinés à devenir des légitimités, la phrase de l'exposé des motifs était superflue; si vous avez voulu invoquer la reconnaissance du gouvernement de Napoléon par la France, vous avez, je le répète, proclamé la souveraineté du nombre. C'était avant la proclamation de ce gouvernement qu'il aurait fallu consulter la France; la consultation après, c'était vouloir ne pas rencontrer de contradicteurs.

L'orateur passe ici en revue les divers systèmes de réforme électorale. Il déclare être resté tout-à-fait étranger à la combinaison du comité qui voulait demander l'électorat pour tous les gardes nationaux. Il dit que les honorables membres de ce comité, et notamment M. Arago, ont malheureusement manqué de temps pour faire fructifier leur formule; ils ont mis l'enfant au monde, puis ils l'ont abandonné. (On rit.)

L'orateur déclare qu'avec une chambre comme celle actuelle, il n'y a point à espérer de réforme importante. Messieurs, dit-il, vouloir que la chambre, dans sa composition actuelle, fasse des changements importants, c'est vouloir une chose impossible. Mais en rappelant sans cesse le droit, on finit par en faire naître le désir. On a dit que la réforme électorale n'avait été jusqu'à présent montrée que comme une curiosité; j'accepte le mot; mais j'ajoute que c'est une curiosité qu'on peut faire voir comme si belle et si bonne, que le pays pourra vouloir l'accepter; et c'est sur quoi je compte. J'espère que le pays comprendra que le dévouement vaut mieux que l'égoïsme. J'espère que le pays enverra ici des hommes voulant le changement de ce qui est mal. Ces hommes, Messieurs, ne les redoutez pas, car ils seront des conservateurs. C'est le révolutionnaire qui dit jamais; l'ami de son pays dit : un temps viendra où des changements seront inévitables.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : M. Garnier Pagès a dit que le ministère avait été infidèle à ses promesses quant aux journaux. Il a cité des journaux qui avaient, a-t-il dit, changé de couleur politique. Je n'en sais rien. Le gouvernement est étranger à tout ce qui s'est passé dans la rédaction ou dans les relations de ces journaux. J'oppose une dénégation formelle aux énonciations de M. Garnier-Pagès.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : J'affirme sur l'honneur les allégations que je viens apporter ici. Le gouvernement est parfaitement étranger à tout ce qui s'est passé entre les deux ou trois feuilles citées. Un rédacteur aurait été enlevé à ces feuilles; il aurait été corrompu pour changer d'opinion : c'est faux. Je ne connais pas ce rédacteur, je ne l'ai jamais vu, il ne m'avait jamais parlé. M. le ministre de l'instruction publique me dit qu'un homme par qui j'avais été attaqué très-violemment avait abandonné le journalisme, qu'il allait voyager, qu'il demandait un passeport et les moyens de parcourir divers pays pour y faire des observations. J'ai consenti à cette demande. J'affirme sur l'honneur que l'homme auquel on fait allusion m'a été présenté comme ayant complètement abandonné la profession dans laquelle il m'avait attaqué. Je n'ai nullement entendu le corrompre.

M. GARNIER-PAGÈS : On conviendra qu'il est singulier qu'un journaliste, voulant demander des passeports, s'adresse pour cela à M. le ministre de l'instruction publique. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT : Je dois consulter la chambre sur le renvoi à lundi.

La chambre décide qu'elle ne renvoie pas à lundi. La clôture de la discussion est prononcée.

Les trois objets sur lesquels la commission avait proposé l'ordre du jour (le chiffre universel direct, l'électorat conféré à tous les gardes nationaux, l'abolition du serment politique) sont successivement mis aux voix et écartés par l'ordre du jour.

Les autres chefs des pétitions, à l'égard desquels la commission a proposé le renvoi au président du conseil et au ministre de l'intérieur, sont ensuite mis aux voix successivement, et à l'égard de tous l'ordre du jour est également prononcé. MM. Arago, Chapuy-Montville, Garnier-Pagès, Cormenin et deux ou trois autres membres ont voté pour le suffrage universel direct.

La séance est levée à sept heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 18 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. PELET (de la Lozère), ministre des finances, présente un projet de loi à une adjudication de forêts en Corse.

M. TRIBERT demande un congé pour affaires de famille. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion portant prorogation jusqu'au 31 décembre 1867 du privilège de la banque de France.

M. LANJUNAIS a la parole contre le projet de loi. Il examine en lui-même le système des banques de circulation; le droit qui leur est accordé de battre monnaie lui paraît exorbitant et dangereux. De pareilles banques d'ailleurs sont un rouage inutile dans la machine financière, en ce qu'elles ne font rien que le gouvernement ne puisse faire directement par lui-même. C'est ce que vient de prouver le gouvernement prussien en émettant directement lui-même du papier-monnaie pour la construction d'un chemin de fer; c'est une manière de faire un emprunt sans l'intermédiaire des banquiers.

La monnaie de papier, au surplus, a un grave inconvénient; c'est qu'elle excite la cupidité des contrefacteurs. Rien n'est

plus commun en Angleterre et aux Etats-Unis que le faux en matière de billets de banque.

L'orateur s'attache à faire prévaloir un système dans lequel le papier-monnaie serait émis par le gouvernement. Dans ce système, les banques ne seraient que des intermédiaires en ce qui concernerait l'émission de ce papier-monnaie; leurs opérations propres, telles que l'escompte, les comptes courants, les prêts sur dépôt, seraient complètement distinctes de cette émission, de telle sorte que toutes les banques pourraient faillir sans que pour cela le papier-monnaie éprouvât la moindre dépréciation.

M. LE GARDE-DES-SCAUX présente le projet de loi récemment adopté par les pairs et relatif aux ventes judiciaires.

M. FR. DE CORCELLES parle en faveur du projet de loi sur la banque de France.

L'orateur a un organe extrêmement faible, et, malgré les instances de ceux qui l'écoutent pour qu'il parle plus distinctement, il nous est impossible de rien saisir de son argumentation. A quatre heures et quart, l'orateur continue de lire son

discours; mais déjà on n'écoute plus.

Faits Divers.

On écrit d'Argis, 16 mai :

« Nos jeunes gens ont fait hier une capture remarquable, celle d'un nid de faucons. L'un d'eux a été descendu avec des cordes à 45 mètres au-dessous de la roche de Narse pour prendre les faucons dans leur aire. Cette opération a complètement réussi, et ce chasseur a été retiré après avoir enlevé trois petits qui, tués, pesaient trois kilogrammes.

« Les faucons, dont la vue est si perçante, sont les plus actifs et les plus redoutables des oiseaux de proie de nos montagnes. Nous les voyons chaque jour enlever des corneilles, des ramiers, des geais, des merles et surtout des perdrix dont ils détruisent des compagnies entières. »

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5.

Le samedi TREIZE JUIN 1840, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, aura lieu, MEME AU-DESSOUS DES ESTIMATIONS, LA VENTE DÉFINITIVE : 1^o D'UNE SUPERBE MAISON, située à Lyon, PLACE SAINT-CLAIR, 1, estimée 450,000 f.; 2^o et d'UN EMPLACEMENT DE TERRAIN, propre à recevoir des constructions, situé à Lyon, sur le côté septentrional de la RUE DE PENTHIÈVRE, estimée..... 10,655 f. 70 c. dépendants de la succession de M. Vespre. (2662)

(2644) ADJUDICATION DÉFINITIVE

AU-DESSOUS DE L'ESTIMATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi vingt-trois mai mil huit cent quarante,

D'une jolie maison de campagne, jardin et terrasse,

Située à la Croix-Rousse, rue des Gloriettes, n^o 2.

Dépendant de la succession de Claude-Joseph Francoz.

Elle a été estimée par les experts à la somme de quarante mille francs, et sera vendue au pardessus de celle de dix-huit mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Givord, avoué, place du Petit-College, n^o 3.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE VOLONTAIRE EN BLOC ET AUX ENCHÈRES

D'UN FONDS DE CAFETIER-LIMONADIER, DIT DES TUILERIES,

Exploité par M. Bionne, à Lyon, bâtiment de l'Hôpital, à l'angle du quai de ce nom et de la rue de la Barre.

Le mardi 2 juin 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n^o 1, il sera procédé à l'adjudication de ce fonds, avec l'achalandage, les agencements, ustensiles, meubles meublants et objets mobiliers qui le composent, consistant en pièces d'argenterie, glaces de diverses dimensions, comptoirs, pendules, billard, tables, chaises, tabourets, vaisselle, batterie de cuisine, tente; le tout en bon état et avec subrogation au bénéfice du bail.

S'adresser, pour les renseignements, soit sur les lieux au propriétaire du fonds, soit à M^e Laforest, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de la vente. (2334)

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, 1.

A VENDRE.

1^o BELLE PROPRIÉTÉ située département de Saône-et-Loire, canton de Buxy, entre Chalon-sur-Saône et Mâcon, sur la route départementale de Chalon à Cluny, composée de cinq domaines, savoir :

1^o Domaine de Vallottes composé de terres, prés, bois, bâtiments d'exploitation et maison de maître, avec jardin anglais, de la contenance de 115 hectares.

2^o Domaine de la Praye, de la contenance de 23 hectares, dont 18 en prés, ayant un cours d'eau dont il serait facile de tirer le parti le plus avantageux.

3^o Domaine du Thil, de 27 hectares, en vignes, maisons de vigneron, caves et pressoirs.

4^o Domaine de Messey, de 55 hectares en prés et terres.

5^o Domaine de Lavesvres, de 27 hectares en terres et prés.

2^o Propriété à Villieux, canton de Meximieux (Ain), sur la route de Lyon à Genève, composée de maison bourgeoise, écuries et remises, jardins, verger, prairies, deux moulins à blé et un battoir à grains.

3^o Propriété dénommée Montauloup, située dans le canton de Montcenis, arrondissement d'Autun, département de Saône-et-Loire, composée de bâtiments de maître et d'exploitation, four à chaux, bois, prés et terres, de la contenance de 121 hectares 92 ares 90 centiares.

4^o Maison avec jardin et dépendances, située à Seurre (Saône-et-Loire), rue du Pont.

S'adresser audit M^e Laforest, notaire. (2333)

ANNONCES DIVERSES.

(8359) A louer de suite.

VASTE MAGASIN situé rue Lafont, 8, au rez-de-chaussée, et agencements à vendre. — S'y adresser.

(8346) A vendre.

GREFFE DE JUSTICE DE PAIX à la Pacaudière, près de Roanne en Forez, sur la route de Paris.

S'adresser à M^e Dechastelus, avoué à Roanne, ou à M. Clesle, à la Pacaudière, greffier de la justice de paix.

(8368) A vendre.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE sur la commune de Dardilly, à trois minutes de la grande route, et à dix minutes des eaux de Charbonnières, contenant 2 hectares 32 ares de terrain, salle d'ombrage, etc.

S'adresser rue Saint-Jean, n^o 31, au 3^e étage.

(8345) A vendre.

UNE MAISON du prix de 40,000 fr. Au besoin, le vendeur la prendrait en location en totalité pour le prix de 1,900 fr. par an.

S'adresser chez M. Borjal, café du Grand-Théâtre, place de la Comédie.

(8363) A vendre.

LE MAGASIN DE NOUVEAUTÉS en tous genres faisant l'enfoncement de la rue Sirène, n^o 2, près des Terreaux, et de l'hôtel Notre-Dame. S'y adresser.

(8446) A vendre de suite pour cause de départ.

UN BEAU FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT bien achalandé, situé dans un des meilleurs faubourgs de Lyon. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Murat, au bureau du journal, de 8 à 11 heures le matin, ou de 6 à 7 heures et demie le soir.

(8373) A vendre.

UN FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, bien achalandé, dans une ville de préfecture, aux alentours de Lyon. S'adresser, pour les renseignements, au sieur Froissard, grande rue Longue, n^o 6, au 2^e.

(8331) A vendre pour cause de décès.

UN MANÈGE avec bonne clientèle. S'adresser à M^{me} veuve Margery, rue Madame, 5, aux Brotteaux.

(8445) A vendre.

TRÈS-BONNE CALÈCHE pour le voyage. S'adresser à M^{me} veuve Mielly, limonadière, cours Lafayette, aux Brotteaux.

(8356) A vendre.

UN BON PIANO d'Erard, à trois cordes, rue de Puzy, n^o 17. S'adresser au portier.

(8301) A louer.

DEUX VASTES MAGASINS sur le derrière, pouvant servir d'entrepôt pour les liquides et autres marchandises, à la Guillotière.

S'adresser à M. Riche, marchand de vins, rue d'Ossaris, à la Guillotière.

(8332) A louer à la Saint-Jean.

APPARTEMENT de quatre pièces, avec cuisine, cave et grenier, situé place des Terreaux, n^o 5, au 3^e. S'adresser au portier.

A louer de suite ou à la Saint-Jean.

APPARTEMENT de cinq grandes pièces, avec cave et grenier, très-propice à de beaux magasins, situé rue Longue, n^o 13, au 1^{er}.

S'adresser au portier.

AU MIROIR FIDÈLE.

GUICHARD et ARBOD, rue de l'Archevêché, n^o 5, en face du pont Tilsitt,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils représentent la maison ANGÉ ET Ce, de Paris, pour la fabrication des parquets mosaïques en bois indigènes et exotiques de toutes couleurs. Ces parquets, confectionnés par des procédés mécaniques, ne laissent rien à désirer pour la beauté et le fini, et surpassent en solidité et en richesse tout ce qui s'est fait en ce genre.

On peut dès à présent en voir plusieurs échantillons, et notamment un parquet de salon tout posé. MM. les amateurs du beau sont invités à prendre connaissance de ces nouveaux produits.

On trouve toujours chez eux un grand assortiment de glaces nues et montées, et glaces de rencontre; ateliers d'étamage et de dorure sur bois, réparations de vieilles glaces, cadres dorés pour glaces et tableaux. Ils encadrent les gravures, se chargent des poses, transports et emballages. (8252)

A louer pour le 15 septembre 1840.

L'HOTEL DE PROVENCE, situé à Grenoble, composé de 26 chambres, cuisine, salles à manger, salons, écuries et remises.

S'adresser à M. Monin, V. V. N., propriétaire à Lyon, ou à M. Chantre-Battier, commissionnaire, rue Bressieux, à Grenoble. (8319)

(8358) A vendre pour cause de maladie.

UN CABINET LITTÉRAIRE situé dans un des quartiers les plus fréquentés.

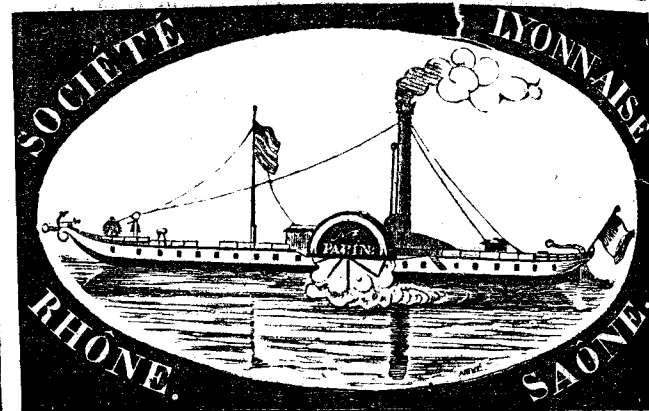
S'adresser à M. Benoit, rue de la Cage, 13.

(8334) A vendre.

PETITE PROPRIÉTÉ close de murs, en rapport, avec une maison d'habitation et un autre bâtiment où se trouve une filature de soie de quatre bassines. Le tout du prix de 7,500f.

S'y adresser, au sieur Chermion, aux Tournelles, route de Grenoble, à la Guillotière.

(8371) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 28 du courant ils recevront un très-grand assortiment de chevaux races diverses d'Allemagne.



LE PAPIN

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Vendredi 22 mai 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR.



Départ tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin, du port de la Charité,

POUR

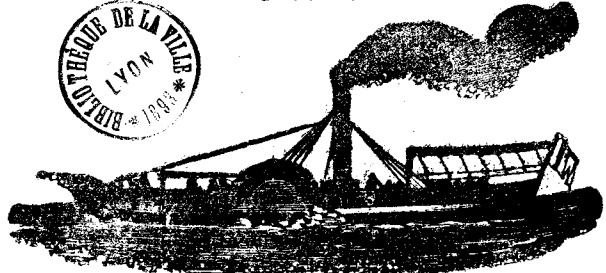
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par la supériorité de leur marche.

Les bureaux sont place de la Charité, 26 à 30, et quai de Retz, 42. (7365)

BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.



Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (7380)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE FOUILLAILLERIE, 19.